

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2022

Sous la présidence de M. FURSTENBERGER Alain, Maire,

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs les Conseillers, GALLIATH Marie-Natacha, HECKMANN Fiona, BOUTEMY Timothée, KUHK Nicolas, LESMANN Philippe, VIOLINI Raphaël, et WALCH Arnaud.

Absents excusés : HILTENBRAND Elisabeth (procuration à Fiona HECKMANN), FLORENTZ Thierry (procuration à Alain FURSTENBERGER), RIFF Eric (procuration à Marie-Natacha GALLIATH).

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du PV du 1^{er} juin 2022
- 2 Désignation du secrétaire de séance
- 3 Avis sur le PLH de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour la période 2022-2028
- 4 Mise à jour du plan de sauvegarde communal
- 5 Divers

I APPROBATION DES PV DU 1^{er} JUIN 2022

Le PV du 1^{er} juin 2022 est validé à l'unanimité.

II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

III AVIS SUR LE PLH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER POUR LA PERIODE 2022-2028

Par délibération du 31 mai 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat sur le périmètre des 19 communes de son territoire.

Ce programme, défini pour une période de 6 ans, permettra de guider l'action publique dans la politique du logement.

À partir des éléments du diagnostic et des rencontres avec l'ensemble des acteurs mobilisés, un projet résidentiel, des orientations et un programme d'actions ont été définis.

1. Le projet résidentiel

Le projet résidentiel vise à appuyer la reprise de la production de logements au regard des objectifs de croissance démographique sur l'ensemble du territoire.

Les projections sont établies à horizon 2036, afin de s'assurer de la cohérence entre les orientations du PLH et celles du PLUi.

Ces projections sont traduites en rythme annuel pour alimenter la programmation dans le cadre du PLH avec un rythme plus soutenu sur la période 2022-2028 afin d'intégrer les projets communaux en cours. L'intensité de production sera ainsi diminuée sur la période 2028-2036.

Ainsi à horizon 2036, il est visé un rythme de construction neuve d'environ 207 log/an réparti selon l'armature du SCoT (pôle urbain, pôle relais touristique et les villages).

Objectif de production en logements pour la période 2022-2028

	Objectif de nombre de logements à produire sur les 6 années du PLH		
	TOTAL	<i>Dont neuf</i>	<i>Dont sortie de vacance</i>
Buhl	63	58	5
Guebwiller	384	347	37
Issenheim	345	342	3
Soultz-Haut-Rhin	169	150	19
Soultzmatt	86	80	6
Communes « villages »	384	369	15
Pôle urbain	961	897	64
Pôle relais touristique	86	80	6
Village	384	369	15
CCRG	1431 (238/an)	1346	85

2. Les orientations et actions du PLH

Le PLH 2022-2028 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller comprend 4 orientations clés et 11 actions :

Orientations	Actions
Organiser et diversifier la production de logements pour répondre aux objectifs du SCoT	Favoriser la production d'une offre de logements qualitative et répondant aux objectifs de mixité sociale
	Maîtriser la consommation foncière en préservant la qualité paysagère du territoire
Valoriser en priorité le parc de logements existant	Lutter contre les situations de mal logement
	Lutter contre la précarité énergétique
	Reconquérir le parc vacant dans une logique de développement du territoire et maîtrise de la consommation foncière
	Accompagner les copropriétaires dans la prévention de la dégradation de leur logement / copropriété
Renforcer les réponses aux besoins de publics spécifiques	Favoriser le maintien dans le logement des personnes âgées
	Permettre aux jeunes d'accéder au

	logement
	Soutenir les ménages les plus précaires par le développement de solutions adaptées
	Assurer l'accueil des Gens du Voyage sur le territoire
Faire vivre le PLH	Piloter et animer la politique de l'Habitat

Le budget alloué au PLH par la CCRG est estimé à 2 118 024 € sur la période 2022-2028.

Conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), il est demandé à chaque Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de PLH arrêté le 31 mai 2022 par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L302-2 et suivants ;
Vu la délibération du 31 mai 2018 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller portant sur le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur son territoire ;
Vu le projet de PLH 2022-2028 arrêté par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller en date du 31 mai 2022 ;

Emet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la CCRG par 10 voix pour et 1 voix contre.

IV MISE A JOUR DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Lors de la séance du 5 mai 2021 avait déjà été évoquée l'actualisation du plan de sauvegarde communal.

Pour rappel, en 2016, la commune a mis en place un plan de sauvegarde définissant l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population en cas d'évènements (tempête, canicule, orage, etc.). Ce plan de sauvegarde doit être régulièrement mis à jour. Certaines personnes mentionnées dans ce plan de sauvegarde ne sont plus en fonction dans le conseil, Monsieur le Maire demande de nouveaux volontaires :

- 1 suppléant alerte à la population
- 1 responsable soutien à la population et 1 suppléant
- 1 responsable du lieu d'accueil église
- 1 responsable du lieu d'accueil salle des fêtes
- 1 responsable main courante à la cellule de crise
- 1 personne ressources pour armer le(s) centre(s) d'accueil

Il serait judicieux d'organiser une réunion de travail sur ce sujet afin que les volontaires sachent leurs rôles et le déroulé à suivre en cas de déclenchement du plan communal de sauvegarde.

Après délibérations, le conseil valide à l'unanimité les volontaires suivants :

- 1 suppléant alerte à la population : Marie-Natacha GALLIATH

- 1 responsable soutien à la population : Thierry FLORENTZ
- 1 suppléant responsable soutien à la population : Raphaël VIOLINI
- 1 responsable du lieu d'accueil église : Philippe LESMANN
- 1 responsable du lieu d'accueil salle des fêtes : Pascale FLORENTZ
- 1 responsable main courante à la cellule de crise : Fiona HECKMANN

Il reste à déterminer la personne ressources pour armer le(s) centre(s) d'accueil.

V MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DES CERTIFICATS

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
 Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que la commune de Rimbach-Près-Guebwiller souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture du Haut-Rhin,

Considérant qu'après demande de devis, la société FAST-DOCAPOST a été retenue pour être le tiers de télétransmission,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité,

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de souscription entre la commune et l'opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance » FAST-DOCAPOST
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Haut-Rhin

VI DIVERS

Point de situation sur l'avenir du Chalet

Suite à la rencontre avec les représentants de la CEA et de Caritas, il a été convenu que les effectifs de la MECS passeront à 30-40 enfants maximum. Une première vague de 10 enfants devrait partir en septembre 2022.

Point de situation sur la vente de bois en forêt communale

La vente de bois se porte bien (55 m3 pour la palette et 75 m3 pour la charpente).

Problèmes de stationnement des camions de livraison (rue principale)

Un conseiller soulève le problème de stationnement gênant des camions de livraison pour le restaurant Marck. Le stationnement serait moins gênant plus haut devant la maison de M. FLORENTZ. Un rappel sera fait aux restaurateurs.

Problème de chants nocturnes d'un coq

Un conseiller signale le chant nocturne d'un coq (à qui appartient ce coq ?). Un signalement sera fait au propriétaire.

Fin de la séance à 22h45.